

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Lundi 1^{er} février 2021 à 9h00

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 1^{er} février 2021, en distanciel, sous la présidence de madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Pascal LECROART, procuration à D.Pasco Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Sylvie MAREY, Patrick CHATOT Enya MATIAS	Stéphanie ROUHIER Laurent BARATO Louise BESANCON Brice POIRSON Jude ANSELMET	
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurence RICQ, vice-présidente UFC Catherine TIRVAUDEY, procuration à F.Bouquet Olivier JOUFFROY, procuration à L.Ricq		Claire DUPOUET
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE, Julien ROCHE Augustin GUILLOT, procuration à J.Roche		Nadine VIESTE
Représentants des Collectivités Territoriales :	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT, directrice Inspé de Bourgogne Deniz GYGER-GASPOZ		
Personnes invitées : Jean-François CHANET, Recteur de l'académie Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé Christophe TOURNEUX, DA alternance + F° continue Nathalie LEVAIN-AUBEL, DA chargée des études Romain CARRÉ, Responsable administratif Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 9 h 00 et remercie les membres présents et connectés.

Françoise Bévalot :

- annonce la participation de Monsieur le Recteur et précise que Madame la Présidente du l'Université rejoindra la réunion en cours de matinée,
- rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du CR du conseil du 25 novembre
- 2 – Point sur le déroulement de l'année universitaire
- 3 – Dossier de présentation de l'offre de formation Inspé 2021 :
 - Contexte, cadre et calendrier
 - Méthode de travail
 - Présentation du dossier « Offre de formation Inspé 2021 »
 - Mise en application
- 4 - Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2020

Ce compte-rendu sera soumis au prochain conseil prévu fin mars 2021.

2) Point sur le déroulement de l'année universitaire

Laurence Ricq, vice-présidente de l'UFC, informe le conseil des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants précisant que la rentrée 2020-2021 s'est déroulée normalement avec l'accueil de l'intégralité des étudiant.e.s et stagiaires.

Ce contexte a été très vite interrompu par un confinement partiel dès le mois de novembre. Depuis, seuls les examens et quelques TP peuvent se dérouler en présentiel avec l'accord de la Présidence de l'UFC et de Monsieur le Recteur. A ce titre, Laurence Ricq remercie l'accord du Recteur. Les étudiant.e.s sont autorisé.e.s au sein des BU et services administratifs sur rendez-vous.

Les étudiant.e.s peinent à suivre leur formation dans ces conditions et plusieurs décrochent ou sont en difficultés psychologiques malgré un soutien renforcé des équipes de l'Université. Il y a une réelle fragilité de ceux-ci. L'UFC a créé un tutorat mais ce dispositif ne concerne pas l'Inspé. Il était prévu un accueil de 20% des étudiant.e.s mais pas d'instauration possible tant que le décret n'est pas paru.

L'UFC a également une responsabilité dans le dépistage et a mis en place le dispositif « Tester-Alerter-Protéger » avec le SUMMPS. La ligne directrice pour la suite est d'essayer de préparer un retour régulier pour renouer le lien avec les étudiant.e.s.

Pour l'Inspé, c'est une période très chargée et très compliquée, accentuée par la réforme à mettre en place.

Monsieur le Recteur est conscient de la préoccupation des étudiant.e.s et des collègues du fait des conditions d'enseignement et de la détresse étudiante. Un point régulier est fait avec la Direction générale du CROUS. Il reconnaît le contexte particulier qui a contribué à la difficulté de la mise en œuvre du dossier sur lequel le conseil va travailler, principalement en l'absence de réunions en présentiels avec les acteurs concernés et salue le travail réalisé.

3) Présentation du dossier « Offre de formation Inspé 2021 »

La parole est donnée à Emilie Saunier, représentante des enseignants, qui a demandé à lire une motion rédigée par la majorité des responsables de parcours de l'Inspé de Franche-Comté. Cette motion (vote des responsables de parcours sur cette motion est le suivant : 22 pour / 1 contre / 4 abstentions) est jointe à ce compte-rendu). Cette lecture n'est pas immédiatement suivie d'un débat, les différents points du texte seront en revanche repris lors de l'examen du dossier.

Frédéric Muyard rappelle le contexte de la mise en œuvre de cette réforme :

- loi pour une « Ecole de la confiance » datant du 28 juillet 2019,
- arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF,
- mise en application initialement prévue en septembre 2020 puis reportée en septembre 2021.

Dossier intermédiaire présenté et validé au conseil d'institut du 14 mai 2020, feuille de route en 5 axes :

- l'adoption d'une approche programme et compétences,
- la construction des formations en équipes pluricatégorielles,
- l'acquisition des compétences sur la durée du continuum,
- la mise en place d'une démarche d'assurance-qualité de la formation,
- l'adossement de la formation aux activités de la FR-EDUC et la MUE-BFC.

Un report du dépôt du dossier définitif a été accordé jusqu'à fin février 2021.

Frédéric Muyard retrace les grandes étapes du travail d'élaboration de l'architecture de l'offre de formation, travail amorcé dès le mois d'octobre 2019, et rappelle la création d'un comité de pilotage de la réforme pour pallier l'absence du COSP.

L'accent est mis sur le 19 octobre 2020 journée de concertation. 120 personnes sont mobilisées, enseignants de l'Inspé et de l'Université, membres du Rectorat, partenaires divers, moment fort, marquant un tournant dans l'enchaînement des diverses étapes.

Dans son intervention, Frédéric Muyard déroule ces différentes étapes résumant la présentation figurant dans le dossier soumis à l'examen du Conseil. Il souligne tout l'intérêt des relations régulières avec l'Inspé de Bourgogne et le réseau des Inspé et précise la récente position de la DGSIP qui est avant tout attentive à la démarche engagée.

Françoise Bévalot tient à saluer le travail et la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, l'implication de l'équipe de direction, mesurant toute la difficulté de conduire un tel travail dans la situation de crise sanitaire et de mener à bien un tel chantier dans les délais imposés et en l'absence de textes clairs.

Emilie Saunier regrette que les groupes de travail mis en place sous la direction de l'administrateur provisoire, n'aient pas été plus pris en compte, exprime le ressenti des enseignants qui estiment que cette nouvelle maquette sera difficile à mettre en œuvre, principalement en ce qui concerne les stages.

Nathalie Aubel, directrice des études, revient sur les grands principes qui ont guidé la démarche :

- le développement d'une posture réflexive de l'étudiant.e stagiaire,
- une culture commune et une articulation avec des aspects spécifiques à chaque discipline,
- un décloisonnement plus fort des enseignements, importance de chercher des liens entre les enseignements,

- une acquisition progressive des compétences du métier avec notamment l'instauration d'un continuum du M1 aux premières années de professionnalisation,
- évaluation du niveau de maîtrise par compétences en proposant également des évaluations transversales,
- une formation dispensée par des équipes pluridisciplinaires.

Et commente la construction des maquettes reprenant les points essentiels du dossier :

- la démarche compétences à l'Inspé,
- la structuration en une maquette commune : 3 UE reprenant les 3 blocs de compétence, identiques pour le 1^{er} et second degré, mais différents pour la mention MEEF encadrement éducatif. Ces 3 UE sont déclinées en EC qui sont évolutifs sur les 4 semestres des M1 et M2.
- les volumes horaires : le Master MEEF 1^{er} degré comprendra 850 heures sur les 2 années, le Master MEEF 2nd degré comprendra 800 heures sur les 2 années.
- la contrainte de respecter :
 - ✓ 45 % du temps à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de la discipline,
 - ✓ 30 % du temps aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage,
 - ✓ 15 % du temps à l'initiation à la recherche,
 - ✓ 10 % du temps au contexte propre,
- le choix de consacrer ces 10 % à la didactique de la discipline, pour les parcours qui le souhaitent.

Le débat est ouvert sur ces présentations et le dossier soumis à l'avis du conseil.

- Fabien Knittel considère que « la démarche par compétences » est une notion connue et déjà appliquée par certains collègues, que «faire une maquette structurée autour des compétences n'indique pas comment y parvenir » et enfin qu'« utiliser la notion de compétences comme élément structurant est une erreur ».
- Emilie Saunier regrette le manque de visibilité dans ces nouvelles maquettes et craint que les intervenants extérieurs aient du mal à se situer et insiste sur la nécessité d'un syllabus. Elle tient à préciser qu'elle n'est pas opposée à la notion d'approche par compétences mais seulement inquiète de la façon dont elle est présentée dans ce dossier.
- Denis Pasco voit dans ce qui est présenté plus un travail par objectifs que par compétences et interroge sur la mise en œuvre, notamment sur celle de la proposition numérique. Il s'étonne par ailleurs de la baisse de la part des EC et questionne sur la place de la recherche principalement dans la maquette du 1^{er} degré. Il interpelle sur la rédaction « la recherche pourra être convoquée dans l'ensemble de la formation, dans les différentes UE pour éclairer et ajuster les pratiques professionnelles » demandant des précisions sur le lien entre recherche et formation.
- Elsa Lang Ripert, directrice de l'Inspé de Bourgogne, tout en reconnaissant la complexité de la notion d'approche par compétences, considère que cette démarche fait sens.
- Françoise Bévalot précise que la modification est déjà apportée dans la nouvelle version du dossier pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le sens de la phrase citée par Denis Pasco. Elle réaffirme la place de la recherche, le lien fort à établir entre les enseignants et les chercheurs et déclare que le Conseil veillera à la prise en compte de cette priorité dans la prochaine campagne d'emplois qui devra traduire les orientations stratégiques de l'Inspé.
- La Présidente de l'UFC souligne l'importance de la pédagogie par compétences, et rappelle qu'elle constitue l'un des axes du cadre défini par le projet stratégique de l'UFC, cadre dans lequel doit s'inscrire l'ensemble de l'offre de formation de l'UFC.

- Monsieur le Recteur se déclare frappé par le retour cyclique des mêmes problématiques et arguments des modernes contre les anciens et anciens contre modernes. Pour lui, la connaissance disciplinaire ne suffit pas : le métier d'enseignant s'apprend et ne se limite pas à la transmission de notion disciplinaire. Il renouvelle son message sur l'exigence d'étayer la formation des enseignants par la recherche et d'associer tous les partenaires dans cette démarche.

Frédéric Muyard poursuit la présentation du dossier en abordant le format de l'alternance. Il en résume les éléments majeurs (cf dossier).

Il rappelle l'un des objectifs de la réforme : au moins 1/3 de professionnels de terrain pour chacun des parcours et fait remarquer que si certaines formations du second degré s'en approche, il n'en va pas de même pour d'autres dont le Master 1^{er} degré. Les leviers proposés pour le 1^{er} degré sont de disposer de plus de PEMF, faire coïncider les jours de décharge avec les formations et de recruter un.e ou deux PE en temps partagé.

Pour le second degré, les écarts sont moins importants, les difficultés à surmonter seront plus sur le fait de maintenir un taux d'enseignant.e.s-chercheurs important et de revoir le volume des enseignants mis à disposition par l'académie.

Frédéric Muyard fait état du travail à fournir encore conséquent et rappelle que les maquettes doivent être finalisées pour la fin du mois de mars. Les échanges avec les services académiques doivent se poursuivre, en particulier sur les stages et l'intervention des professionnels de terrain à hauteur de 33 %. Il en va de même pour le dialogue avec l'Inspé de Bourgogne, et avec les partenaires autres que l'Education nationale (en particulier pour la recherche de stage alternatifs). Il conclut sur quelques points d'attention dont l'attente des contenus de concours et le risque de perte d'attractivité des Master MEEF second degré, d'autant que le nombre de contrats d'alternance s'annonce insuffisant.

Frédéric Muyard tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans la construction de cette offre de formation, exprime sa reconnaissance à ses adjoints et aux personnels pour leur mobilisation, au Recteur et aux équipes académiques pour leur accompagnement et à tous les partenaires, dont l'Inspé de Bourgogne, pour leur attention et leur contribution.

Monsieur le Recteur salue ce travail réalisé dans des conditions difficiles et reste à l'écoute de ceux qui ne se retrouvent pas dans ce dossier. Il souligne que généralement les réformes sont peu approuvées lors de leur mise en place, puis finissent par être défendues.

Plusieurs prises de parole avant de passer au vote :

- Fabien Knittel demande la parole pour évoquer les réactions à l'échelon national : Nantes, Toulouse, Lyon 2 et 3, Saint-Etienne ; il renouvelle son interrogation sur la mise en avant de l'approche par compétences, rappelant sa capacité et celle d'un grand nombre de ses collègues, à former des enseignants.
- Matthieu Laugier souligne l'importance du choix du stage et s'inquiète du risque que le potentiel futur employeur ne soit pas en mesure de fournir suffisamment de stages. De plus, pour la mention 1^{er} degré, il est réservé sur la pertinence d'un jour filé pour préparer au métier. Enfin, il évoque la problématique du temps de décharge des PEMF parmi lesquels, certains souhaitent se désengager. Matthieu Laugier souhaiterait quelques précisions quant à la position des étudiants actuels qui seront amenés à poursuivre leur cursus dans le cadre de la nouvelle offre de formation (*remarque : la gestion de cette transition est à bien détailler lors du prochain conseil*).
- Elsa Lang Ripert précise qu'il y a les mêmes freins en Bourgogne. Sur la disponibilité des PEMF, l'académie de Bourgogne a fait le choix d'attribuer un pool de PEMF destinés qu'à la formation initiale.
- Denis Pasco exprime sa difficulté à se prononcer sur une orientation.

Monsieur le Recteur fait remarquer qu'on ne peut pas fixer comme axe structurant l'alternance et ne pas avoir suffisamment de supports de stage. Cette contradiction doit être rendue bien visible dans le dossier « Offre de formation Inspé 2021 ».

Monsieur le Recteur fait remarquer également, que si nous voulons rendre la réforme efficace, une vigilance particulière doit être apportée sur le nombre de postes disponibles dans le second degré.

Frédéric Muyard reconnaît que ce dossier est perfectible et s'engage à prendre en compte les remarques formulées. Enfin, il fait part de la volonté de l'équipe de direction de rencontrer toutes les équipes pédagogiques et de les accompagner dans la poursuite du travail, répondant ainsi à l'attente exprimée par Françoise Bévalot au nom du conseil.

Madame la présidente de l'UFC exprime combien il est complexe de mettre en place une réforme de cette ampleur dans le contexte de crise sanitaire et adresse ses remerciements au Recteur pour son soutien.

Françoise Bevalot met au vote le dossier « *Offre de formation 2021* ».

Ce dossier est validé : 11 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

La Présidente du Conseil d'institut
De l'Inspé de l'Université
de Franche-Comté, académie de Besançon



Françoise BEVALOT